

# ACCIDENTS DU TRAVAIL

## Mieux réagir, mieux coopérer

à jour de la réforme



**La BD  
de  
Man'Agir**

# Accidents du travail : reprendre la main et protéger l'agence

Chez Intérim+, la journée commence mal...

**ENCORE UNE DÉCISION DE PRISE EN CHARGE... C'EST N'IMPORTE QUOI !**



Un dossier mal géré c'est une pression client inutile et une crédibilité qui s'érode

**UN ACCIDENT RECONNU SANS RÉSERVE DE VOTRE PART. ENCORE UNE PÉNALITÉ QUI VA COUTER CHER !**

**EN PLUS IL VA FALLOIR GÉRER LE CLIENT...**



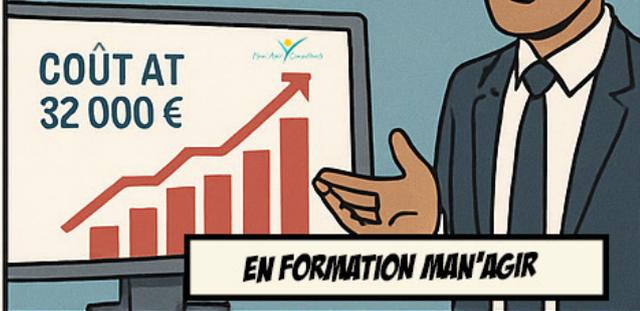
Un accident reconnu à tort, un coût évitable

**TAUX AT EN HAUSSE, DEMOTIVATION. SANS COMPTER LA FAUTE INEXCUSABLE ET LE RISQUE PÉNAL !**

**COÛT AT  
32 000 €**



**EN FORMATION MAN'AGIR**



**ÉMETTRE DES RÉSERVES CORRECTEMENT MOTIVÉES PERMET D'ÉVITER LA RECONNAISSANCE D'UN AT PAR LA CPAM.**

**C'EST INTÉRESSANT POUR L'AGENCE COMME POUR L'UTILISATEUR.**

**DAT  
RÉSERVES**

**EN FORMATION MAN'AGIR**



**DOSSIERS SUIVIS, RÉSERVES MOTIVÉES, CONTESTATIONS PLUS EFFICACES...**

**NOS CLIENTS SENTENT QU'ON MAÎTRISE. ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT !**

INDICATEURS AT/MP

-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-



Mieux gérer les AT/MP : une compétence stratégique

"Optimiser la gestion et la tarification des AT/MP en agence d'emploi"

Man'Agir Consultants

**Optimiser la gestion des AT/MP : moins de coût, plus de crédibilité**



Pression accrue, demande de justificatifs, réserves systématiques, menaces de répercussions financières : vos clients réagissent à la récente réforme sur la tarification des accidents du travail.

## OPTIMISER LA GESTION ET LA TARIFICATION DES AT/MP EN AGENCE D'EMPLOI

Man'Agir Consultants vous propose une approche concrète et opérationnelle, animée par un expert en droit social et prévention des risques professionnels, pour gagner en clarté, en efficacité et en légitimité face à vos clients.

Elle vous permettra de :

- répondre plus efficacement à leurs sollicitations
- sécuriser vos pratiques et préserver la relation commerciale

Et surtout transformer cette contrainte en opportunité de collaboration.

### Objectifs de formation

- Comprendre les nouveaux enjeux réglementaires et financiers liés aux AT des intérimaires
- Maîtriser les bonnes pratiques pour répondre aux demandes des Entreprises Utilisatrices : documents, réserves, contestations etc.
- Vous positionner en partenaire prévention, en accompagnant vos clients dans la mise en place d'actions concrètes
- Renforcer la collaboration avec les entreprises utilisatrices, dans un objectif partagé de sécurité et de performance.



Tarifs : 825 € / personne

Durée : 1 jour

Prochaines sessions Inter

Paris : 24/06 - 16/10

Visio : 26/06 - 16/10

Intra possible, nous consulter

Pour toute inscription ou tout renseignement, veuillez prendre contact avec Gilles Gury au 01 45 23 22 32 [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)

Man'Agir Consultants  
15 rue Ambroise Thomas  
75009 PARIS  
Tél : 01 45 23 22 22  
Email : [contact\[at\]managir.com](mailto:contact[at]managir.com)  
Siret : 422 811 539 000 28

